



Séance du 30 Août 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	8
- votants	11
- absents	7
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	22/08/22

Délibération n°
CM30082022-3

OBJET

**Suppression d'un
poste d'Adjoint
d'Animation
Territorial 2^{ème}
classe à 17 H par
semaine et
création d'un
poste d'Adjoint
d'Animation
Territorial 2^{ème}
classe à 16 H par
semaine.**

L'an deux vingt-deux, le trente Août à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/Excusés : FARGUES Alain (pouvoir à Mme MAZET-LACOMBE), Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr BAGNAUD) REY Frédérique (pouvoir à Mr LACOUT), TAURAND François,

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée 2021 suite à la suppression des temps périscolaires, la municipalité avait diminué le temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 10 % comme prévu par la loi.

Après avoir fait le calcul du temps de travail annuel pour ce poste d'adjoint d'animation, une délibération doit être prise afin de créer un poste d'adjoint d'animation pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 16h.

De ce fait, il convient de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation territorial 2^{ème} classe de l'agent qui occupe cet emploi à raison de 17 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à 16 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à raison de 17 h par semaine et de créer le poste d'adjoint d'animation à raison de 16 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, le 30 Août 2022.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 31/08/2022
et publication ou
notification
du 31/08/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

